



trop perçu de salaire doit on rembourser

Par **agnes159**, le **12/10/2010** à **15:49**

l'employeur de mon mari lui a trop verser de salaire
il lui a ajouter une prime quil reclame depuis fevrier est ce que on doit rembourser
est ce que il y a pas un droit ou il peuve revenir en arriere comme on veut
sa represente environ 130euros multiplier par dix mois
cela represente une grosse somme vu la conjoncture actuel
merci de votre reponse

Par **P.M.**, le **12/10/2010** à **20:41**

Bonjour,
Si le trop-terçu est avéré le salarié doit le rembourser au besoin en demandant des délais
mais une telle constance dans le versement d'une prime et aussi longtemps pourrait faire
penser qu'elle a été volontairement versée, il faudrait donc en connaître la nature...